

SÉCURITÉ INCENDIE : REMISE À NIVEAU SSIAP 1

Objectif général	Répondre à l'obligation réglementaire de maintien des acquis, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié
Objectifs pédagogiques	Maintenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la validité de la qualification, pour l'emploi dans la fonction
Objectifs opérationnels	Être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de la tenue du poste
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE <ul style="list-style-type: none"> ○ Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie ▪ PREVENTION <ul style="list-style-type: none"> ○ Évolution de la réglementation en matière de prévention ▪ MOYENS DE SECOURS <ul style="list-style-type: none"> ○ Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours ▪ MISE EN SITUATION D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie ○ Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité ▪ EXPLOITATION DU PC SECURITE <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctionnement d'un poste de sécurité ○ Appel, accueil et guidage des secours publics
Durée/Horaires	21 heures soit 3 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique Participatives et actives
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique, Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
Méthode de validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.
Documents remis	Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP1 et IGH1. Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005. Délivrance d'une attestation de formation.
Public concerné	Les personnes possédant une qualification d'Agent de Sécurité Incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage.
Prérequis	SSIAP1, d'une équivalence, ou des diplômes ERP ou IGH de niveau 1 PSC1 datant de moins de 24 mois ou PSE1 ou SST Valides. Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 02/05/2005 modifié.
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 15 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.



Programme de Formation

ADM-PR5-1 V2 06/24

Équipe pédagogique

Éric BODET	Formateur & Responsable Pédagogique <ul style="list-style-type: none">○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande○ Habilitations Électriques○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)
Denis DULAS	Formateur <ul style="list-style-type: none">○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande○ Habilitations Électriques○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)○ Hygiène et Sécurité Alimentaire
Laurent LESCLAUX	

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.